

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit mars, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de Tresson, sous la présidence de Chantal BUIN, maire.

Étaient présents : Michel BLOT, Didier DANGEUL, Stéphane GAUDIN, José HEINTJE, Richard MASSON, Arnaud PAUMIER, Luis POUPON, Vanessa RIBOT, Vincent SAMSON.

Absent excusé : Sébastien RIBOT.

Secrétaire de séance : Stéphane GAUDIN.

Procuration de Sébastien RIBOT à Vanessa RIBOT.

Luis POUPON, absent en début de séance, est arrivé à 21 heures pour voter le budget principal 2018.

Madame la Maire demande d'observer une minute de silence en hommage au colonel Arnaud Beltrame (gendarme mort de ses blessures lors de la prise d'otages du supermarché à Trèbes dans l'Aude, le 23 mars 2018) et à toutes les victimes du terrorisme dans le monde entier, puis elle ouvre la séance en soumettant le compte-rendu de la réunion du 19 février 2018 à l'approbation des membres du conseil municipal : approbation du compte-rendu à l'unanimité des présents.

Vote des taux d'imposition des différentes taxes locales pour 2018

Les membres du conseil municipal présents, après en avoir délibéré, décident de ne pas modifier les taux d'imposition des différentes taxes locales pour l'année 2018.

Ceux-ci sont établis comme suit :

Taxe d'Habitation : 18,74 %

Taxe Foncière (bâti) : 15,69 %

Taxe Foncière (non bâti) : 29,06 %

À partir de 2018, les taxes afférentes à la fiscalité professionnelle sont transférées à la communauté de communes Le Gesnois Bilurien qui en a la compétence (FPU).

Les communes disposeront d'une attribution de compensation afin d'équilibrer leur produit fiscal.

Approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget annexe d'assainissement 2017

Après examen, les élus présents approuvent le compte de gestion du budget annexe d'assainissement de l'année 2017.

La maire s'étant retirée, le conseil municipal est réuni sous la présidence de Michel BLOT, doyen, pour l'étude et le vote du compte administratif du budget assainissement 2017.

Après examen, les élus présents approuvent à l'unanimité (9 voix), le compte administratif 2017.

En investissement,

Recettes	26 514,62 €
Dépenses	2 372,37 €
Excédent	= 24 142,25 €

Déficit antérieur	54 495,72 €
Excédent 2017	2 372,37 €
Déficit global	= 30 353,47 €

En exploitation,

Recettes	44 653,96 €
Dépenses	39 134,25 €
Excédent 2017	= 5 519,71 €

Le montant de 30 353,47 € est inscrit à l'article 001 « Déficit d'investissement reporté » et le montant de 5 519,71 € est inscrit à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé ».

Approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget principal 2017

Après examen, les élus présents approuvent le compte de gestion du budget principal de l'année 2017.

La maire s'étant retirée, le conseil municipal est réuni sous la présidence de Michel BLOT, doyen, pour l'étude et le vote du compte administratif du budget principal 2017.

Après examen, les élus présents approuvent à l'unanimité (9 voix), le compte administratif 2017.

En investissement,

Recettes	77 283,60 €
Dépenses	70 727,27 €
Excédent	= 6 556,33 €

Excédent antérieur	41 279,35 €
Excédent 2017	6 556,33 €
Restes à réaliser dépenses	18 720,00 €
Excédent global	29 115,68 €

En fonctionnement,

Recettes	391 203,88 €
Dépenses	345 000,70 €
Excédent	= 46 203,18 €

Excédent antérieur	41 674,25 €
Excédent 2017	46 203,18 €
Excédent global	= 87 877,43 €

Le montant de l'article 001 « Solde reporté » et le résultat

29 115,68 € est inscrit à d'exécution positif de fonctionnement de

87 877,43 € est inscrit à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » pour un montant de 80 077,43 € et pour un montant de 7 800,00 € au compte 002 « excédent de fonctionnement 2017 reporté ».

Vote du budget annexe d'assainissement 2018

Les élus présents procèdent à l'établissement et au vote du budget annexe de l'assainissement 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit.

Exploitation			
Dépenses		Recettes	
011 Achat et variation de stocks	2 200,00 €	70 Vente de produits	10 000,00 €
023 Autofinancement complémentaire investissement	23 329,05 €	77 Produit exceptionnel	23 033,76 €
042 Amortissements	6 304,71 €		
66 Charges financières	1 200,00 €		
TOTAL	33 033,76 €	TOTAL	33 033,76 €

Investissement			
Dépenses		Recettes	
001 Solde d'exécution négatif	30 353,47 €	021 Virement de la section Exploitation	23 329,05 €
16 Emprunts et dettes	2 500,00 €	040 Transfert entre sections	5 710,75 €
21 Immobilisations corporelles	1 500,00 €	10 Dotations fonds divers	5 519,71 €
23 Immobilisations en cours	85 000,00 €	16 Emprunts et dettes assimilées	84 200,00 €
TOTAL	119 353,47 €	TOTAL	119 353,47 €

Les élus présents adoptent à l'unanimité (10 voix) le budget annexe de l'assainissement.

Vote du budget principal 2018

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général (011)	120 416,24	Résultat reporté (002)	7 800,00

Charges du Personnel (012)	97 090,00	Produits des services (70)	11 200,00
Transfert entre section (042)	2 250,00	Impôts et taxes (73)	194 150,00
Charges de gestion courante (65)	110 825,00	Dotations et subventions (74)	155 450,00
Charges financières (66)	7 200,00	Autres produits de gestion (75)	20 250,00
Charges exceptionnelles (67)	23 283,76	Produits exceptionnels (77)	1 150,00
Atténuation de produits (014)	28 935,00		
TOTAL	390 000,00	TOTAL	390 000,00

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Emprunts Dettes assimilées (16)	28 475,00	Excédent investissement reporté (001)	29 115,68
Immobilisations incorporelles (20)	20 000,00	Subventions d'investissement (13)	47 195,00
Immobilisations corporelles (21)	20 525,00	Emprunt (16)	163 961,89
Immobilisations en cours (23)	245 280,00	Dotations fonds divers et réserves (10)	90 077,43
RAR	18 720,00	Dépôts en cautionnements reçus (165)	400,00

		Transfert entre sections (040)	2 250,00
TOTAL	333 000,00	TOTAL	333 000,00

Les élus présents adoptent à l'unanimité (11 voix) le budget principal 2018.

Modifications des statuts de la communauté de communes Le Gesnois Bilurien

Au vu de la délibération de la communauté de communes Le Gesnois Bilurien en date du 15 février 2018, le conseil municipal est amené à donner son avis sur la modification de statuts de cette dernière.

Il s'agit de l'ajout de l'article suivant :

« Conformément à l'article L 5214-27 du code général des collectivités territoriales, l'adhésion de la communauté de communes à un établissement de coopération intercommunale est décidée par le conseil de communauté de communes statuant à la majorité qualifiée ».

Après en avoir délibéré, les élus présents donnent un avis favorable à cette décision à l'unanimité, soit 11 voix pour.

Adhésion de la communauté de communes au Syndicat du Bassin de la Sarthe

Au vu de la délibération de la communauté de communes Le Gesnois Bilurien en date du 15 février 2015, le conseil municipal doit donner son avis sur la demande de la communauté de communes d'adhérer au Syndicat du Bassin de la Sarthe, syndicat mixte ouvert, issu de la transformation de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité soit 11 voix, la demande d'adhésion de la communauté de communes Le Gesnois Bilurien au Syndicat du Bassin de la Sarthe.

Définition du périmètre du SCOT (Schéma de Cohérence Territorial)

Le SCOT est un document de planification qui a pour but de mettre en cohérence les différentes politiques d'aménagement du territoire (gestion économe de l'espace, urbanisme, habitat, environnement, transports, commerces, équipements, agriculture, communications électroniques...) dans l'objectif de maîtriser l'étalement urbain.

Chaque département doit être couvert par des périmètres de SCOT.

La communauté de communes Le Gesnois Bilurien avait le choix d'intégrer le SCOT Perche Sarthois à créer avec les deux communautés de communes, l'Huisne Sarthoise et Les Vallées

de la Braye et de l'Anille (44 740 habitants) ou d'adhérer au syndicat mixte du SCOT du Pays du Mans créé en 2014 (262 842 habitants).

Lors du vote du conseil de la communauté de communes, le 22 juin 2017, Le Gesnois Bilurien a fait le choix d'intégrer le SCOT du Pays du Mans (30 voix pour et 11 voix pour le SCOT Perche Sarthois).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité (11 voix pour) l'adhésion de la communauté de communes Le Gesnois Bilurien, d'intégrer le SCOT du syndicat du Pays du Mans et de proposer une extension du périmètre du SCOT du Pays du Mans au territoire du Gesnois Bilurien (la superficie des 23 communes).

Avis du conseil municipal sur l'extension de l'élevage porcin de l'Earl Armaine

Une enquête publique est actuellement en cours sur les communes d'Évaillé et Tresson. La société Armaine, installée à la fois sur l'exploitation « Bois Clair » à Évaillé et sur « Les Bois » à Tresson, a présenté un dossier de demande d'extension de son élevage porcin situé à « Bois Clair » avec un plan d'épandage dont les parcelles impactées sont situées sur les deux communes.

Le conseil municipal exprime son inquiétude quant aux épandages prévus sur les terres agricoles situées à Tresson.

La commune compte déjà plusieurs élevages porcins (Gaëc Matras, Gaëc Porcival, Gaëc Gonsard) qui épandent, pour certains, dans le même secteur, zone située sur le plateau qui surplombe la vallée de l'Étangsort.

La municipalité souhaite que les exploitants réimplantent des haies d'essences locales autour de toutes les parcelles concernées par ce plan d'épandage (effet limitant d'éventuels ruissellements vers la rivière et protégeant les riverains).

Les élus demandent que la société Armaine respecte scrupuleusement les jours et dates prévus par la loi pour les épandages et en informe les riverains, cinq jours auparavant.

La municipalité a demandé à la CLE (Commission Locale de l'Eau) de se prononcer sur ce dossier.

Si toutes ces prescriptions sont dûment suivies, l'ensemble du conseil municipal n'est pas défavorable au projet d'extension de l'élevage porcin de l'Earl Armaine.

Demande d'une subvention dans le cadre du produit des amendes de police

La commune doit investir dans l'achat de matériels de sécurité routière, tout d'abord en campagne et notamment pour la pose de balises aux intersections avec priorité à droite, mais aussi pour l'aménagement du centre bourg.

Le montant global de ces achats s'élève à 2 424,04 €H.T.

Les élus souhaitent demander une aide financière dans le cadre du produit des amendes de police.

Après en avoir délibéré, les élus approuvent à l'unanimité (11 voix), l'achat de ces matériels de sécurité routière pour un montant global de 2 424,04 €H.T et souhaitent qu'une demande

d'aide financière soit déposée auprès de l'État dans le cadre du produit des amendes de police 2018 pour un montant égal à 20% du montant global H.T des achats.

Discussion sur l'éventuelle mise en vente de l'ensemble des bâtiments communaux situés 12 rue des Rosiers

Le logement est vacant depuis deux ans et personne, après visite, ne donne suite pour le louer. L'idée de sa vente, seul, semble difficile étant donné l'imbrication des deux bâtiments (logement et salle des Rosiers). Certains élus pensent que la commune (459 habitants) n'a plus les moyens financiers de gérer les deux salles polyvalentes, de nombreuses communes environnantes ont fait le choix de se séparer de certains bâtiments communaux qui deviennent trop lourds financièrement notamment en fonctionnement.

Les bâtiments ne pouvant être vendus séparément, Madame la maire propose de voter la mise en vente de l'ensemble sachant qu'une estimation de 75 000 à 80 000 € avait été faite par Maître Catherine Rondeau-Guérineau, notaire à Saint-Calais.

Après délibération, le résultat du vote est le suivant :

Pour la vente de l'ensemble : 2 voix

Contre la vente : 5 voix

Abstention : 4 voix

Présentation du rapport du SIAEP 2016

Le rapport du SIAEP 2016 (syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable) de la région de Bouloire est disponible en mairie pour consultation, document édité par Véolia eau.

Remplacement de la benne

La benne du tracteur est ancienne et très usagée, les élus souhaitent la remplacer. Trois fournisseurs ont été sollicités : société Depussay, société Péan et société Mercier-Cousin.

Après en avoir délibéré, les élus retiennent la proposition de la société Péan pour une benne trois points de marque Desvoys, d'une largeur de 1,60m et d'une profondeur de 0,85 m avec une lame rabot soudée et une porte simple et double ouverture d'un montant de 790,00 € H.T.

Achat de deux ruches

Suite à la participation d'apiculteurs lors du Monument du Mois, il avait été suggéré de poser deux ruches pédagogiques près du Verger des enfants afin d'éduquer les enfants et de sensibiliser l'ensemble de la population sur l'importance de la biodiversité et l'utilité des abeilles sur notre environnement, en particulier pour la pollinisation.

Apistyle propose l'achat de deux ruches avec leur matériel pour un montant global de 469,80 €T.T.C.

Après en avoir délibéré, les élus retiennent la proposition d'Apistyle pour l'achat de deux ruches avec leur matériel pour un montant T.T.C de 469,80 € qui seront posées cette année.

Délibération sur le choix des rythmes scolaires pour la rentrée prochaine

Pour la rentrée scolaire 2018/2019, les communes ont le choix de garder les rythmes scolaires présents en 2017/2018 soit quatre jours et demi de classe par semaine ou de revenir à quatre jours seulement de classe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a voté comme suit :

Pour les quatre jours : 7 voix

Contre les quatre jours : 2 voix

Abstention : 2 voix

Proposition de la FDGDON de signer une convention avec la commune pour la destruction et le démantèlement des nids de frelons asiatiques

Comme l'an passé, la FDGDON de la Sarthe (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) propose aux communes de signer une convention afin de mettre en place un partenariat pour encadrer la lutte contre le frelon asiatique et d'organiser une harmonisation de la destruction de ses nids sur le territoire. Après discussion, la majorité des élus pensent que les tarifs pratiqués sont élevés, ils souhaitent trouver un interlocuteur qui vienne sur demande de la commune et qu'il soit rémunéré à chaque destruction sans convention préalable.

Vote des subventions aux différentes associations et organismes pour l'année 2018

Comme chaque année, les différentes associations et organismes font la demande d'une subvention auprès de la commune.

Après en avoir délibéré, les élus allouent les subventions aux associations et organismes suivants ;

Association Pour la Fête Rurale de Tresson : 6000 €

Association des Parents d'Élèves : 600 €

Compagnie de Cirque d'Ange Heureux : 600 €

Génération Mouvement de Tresson : 50 €

AFN de Tresson : 100 €

Amicale des sapeurs pompiers de Tresson : 350 €

FDGON (groupement de défense contre les ennemis des cultures) : 200 €

US Bouloire Basket : 30 €

CMA (Chambre des métiers et de l'Artisanat) : 20 €

BTP CFA Sarthe : 10 €

Ces montants seront inscrits à l'article 6574 en dépense de fonctionnement du budget principal 2018.

Proposition d'une convention pour mise en fourrière des chiens errants et divagants

La convention fourrière signée avec l'association Ultra-chien a été résiliée par cette dernière le 18 février dernier.

Afin de pouvoir mettre les chiens errants ou divagants en fourrière, la municipalité doit trouver un autre organisme d'accueil pour la commune.

Jacques Chauvière, propriétaire de la pension canine de Beauvais à Volnay, propose une convention de mise en fourrière avec un montant forfaitaire de 100 € par an aux conditions de rémunération suivantes :

Forfait de 25 € pour la capture et le transport de l'animal

Forfait de 13 € par nuit de garde à la pension

Frais d'identification et frais vétérinaires au coût réel (factures du cabinet vétérinaire)

Prestation vétérinaire (lecture d'identification) 20 €

Ces tarifs feront l'objet d'une revalorisation chaque année à la date anniversaire de la signature de la présente convention.

La convention prendra effet à la signature des deux parties et sera renouvelée de façon expresse chaque année. Sa résiliation éventuelle par l'une ou l'autre des deux parties sera effective après envoi d'un préavis sous pli recommandé avec accusé de réception, deux mois avant la date anniversaire.

Après en avoir délibéré, les élus retiennent la proposition de convention de mise en fourrière de la pension canine de Beauvais à Volnay (11 voix pour).

Fête rurale du 23 juin 2018

Une réunion publique pour son organisation, est programmée le vendredi 13 avril 2018 à 20 heures à la salle Vauguélande.

Questions diverses

Prêt de la salle Vauguélande

L'association du Petit Train de Semur-en-Vallon demande le prêt de la salle Vauguélande pour organiser son assemblée générale, le samedi 2 février 2019.

Les élus donnent leur accord pour prêter la salle Vauguélande à l'association du Petit Train de Semur-en-Vallon le samedi 2 février 2019.

Prochaine réunion : mercredi 25 avril 2018 à 20h00

Ont signé, les membres présents

M. BLOT, C. BUIN, D. DANGEUL, S. GAUDIN, J. HEINTJE,

R. MASSON, A. PAUMIER, L. POUPON, V. RIBOT, V. SAMSON